

CR de la commission de suivi santé/prévoyance

Séance du 30/04/2024

Les chiffres correspondent à ceux qui nous avaient été présentés l'année dernière.

Le S/P de 2023 est à 106 %, un peu meilleur que celui envisagé.

Remarque de l'UNSA sur le tableau page 5 : difficile de faire un comparatif car tranche d'âge parfois avec 5 ans et parfois avec 10 ans. La direction indique que les chiffres lui sont fournis comme cela par la RH.

Salariés :

Le S/P est à 105 % un peu au-dessus des 104% prévus mais reste à voir la mise à jour par la suite des PSAP.

Grand débat à nouveau sur le taux de chargement passé à 8.5%.

Des dérives ont eu lieu l'année dernière du au désengagement de la sécu notamment sur le ticket modérateur, déremboursement de certains actes et à l'inflation toujours des actes médicaux. Il espère que l'augmentation de 10% en 2024 des cotisations suffiront mais la tendance de dérive inflationniste des dernières années (environ 10% chaque année) sera observée aussi en 2024 avec un taux d'environ 8.10%. La direction rappelle qu'il y a eu aussi une forte augmentation du PMSS. C'est pour tout cela que nous avons des augmentations de cotisations importantes chaque année qui n'était pas prévu à l'origine du contrat.

En 2023, les coûts des actes médicaux ont augmenté entre 7 et 9%.

Page 7 : les deux contrats sont en déficit, la complémentaire comme la surcomplémentaire.

Retraités MH :

Le contrat est très déficitaire. Le taux de chargement à 13% est celui qui correspond à ce qui peut être proposé pour d'autres contrats individuels et les retraités sollicitent plus nos gestionnaires du fait qu'ils utilisent moins de digital et ont besoin de plus d'accompagnement.

Pour le taux de captation qui baisse de 10%, la direction ne saurait vraiment l'expliquer ce jour car ce sont des choix individuels, cela pourrait être due au fait que les salariés n'ayant plus la part patronale au moment de la retraite ne la conserve pas car trop chère et pourraient aller sur une mutuelle avec un taux de garantie plus faible.

Le S/P à 165% est dû à l'augmentation très forte de plusieurs postes. A voir pour 2024 avec l'augmentation de 25% si cela permet de baisser le S/P.

Statistiques salariés :

L'optique et le dentaire représentent 50%. 95% de la population (salariés plus bénéficiaires) ont bénéficié de la mutuelle. Cela confirme que nous avons des garanties élevées.

La plupart des grands comptes sont sur du 93-94%.

La direction indique que sur le réseau Kalixia l'équipement est moins cher et la participation est plus élevée que sur les hors réseau. La CGC indique que du coup cela creuse le déficit. La direction indique qu'il y a une réflexion sur le réseau Kalixia afin de serrer un peu la vis car potentiellement les opticiens du réseau augmenteraient un peu leurs coûts comme ils ont un meilleur remboursement de MH.

À la suite de la demande de la CGT sur la fraude, une slide sur celle-ci va nous être transmise en complément. Sur l'optique, 16% des demandes sont bloquées afin de demander des pièces complémentaires et 7% finissent par être refusées.

On remarque que la courbe d'utilisation est la même pour les salariés et conjoints et sur les enfants le poste le plus important est le dentaire dû à l'orthodontie.

Les médecines alternatives continuent d'augmenter. La CGC demande plus de précisions sur la partie psy, est ce que les chiffres incluent la partie psy covid, ou d'autres prises en charge qui ne devraient pas être sur cette partie ? Information à vérifier qu'il faudrait dorénavant passer par son médecin avant une prise en charge par un psychologue. La direction reviendra vers nous sur ce sujet.

Intervention de la CFDT sur la partie Ostéopathie et demande à la direction de continuer la prévention sur les TMS dans le cadre de la QVCT.

Statistiques retraités :

Augmentation du dentaire et de l'hospitalisation. Le contrat est utilisé à hauteur de 99%. On constate une augmentation de 60% des remboursements. Le coût moyen augmente de 29% par bénéficiaire avec une augmentation de 25% en plus de bénéficiaire sur 2023.

La CGT se demande si ce n'est pas dû à un effet d'aubaine l'année de l'augmentation de la cotisation afin par la suite de partir de cette mutuelle. La direction précise que l'effet d'aubaine est plutôt observé l'année avant la retraite lorsque le salarié ne paye pas encore la partie patronale. Ce ne serait pas les retraités de première année qui consomment le plus.

La direction indique que sur l'hospitalisation on serait plus sur une année atypique donc à voir sur 2024.

Demande de la CGT d'avoir des slides détaillées également sur les groupes fermés ex-H comme celles fournies pour les ex-MM. A voir.

CFDT demande combien de personnes début 2024 ont basculé sur le contrat RG2M qui leur a été proposé sur le courrier d'augmentation de début d'année. Cela concernerait environ 20 à 30 personnes, cela n'a pas forcément bien fonctionné mais il y a eu beaucoup de question sur ce produit. Demande que l'on nous fournisse les garanties de RG2M afin de faire un comparatif avec la mutuelle

retraité MH. La direction précise que les garanties sont un peu inférieures notamment sur l'optique mais importante en hospitalisation. La cotisation RG2M augmente un peu mais il y a des réserves qui permettent de compenser si besoin.

Sur la partie RG2M, les jeunes retraités n'ont pas de droits d'entrée en revanche au-delà de 3 mois de retraite, si la personne choisit RG2M il y a 60 euros de droit d'entrée. La direction va voir dans le plan prévu pour trouver des solutions pour nos retraités et leur proposer plus de choix que la mutuelle retraités MH, de pouvoir rendre ces droits d'entrée gratuits ainsi que pour les groupes fermés ex-H et ex-MM.

Il serait proposé aussi un autre produit qui est le PSP avec 5 niveaux de garantie possible. Il sera difficile de nous fournir un comparatif prix et garanties sur ce produit car il est un peu à la carte et donc évolue avec chaque individu. Par exemple, le tarif est moins cher suivant la région de résidence. Le niveau de garantie le plus élevé correspond à peu près à la RG2M mais repartit d'une autre façon, plus équilibré sur l'optique et l'hospitalisation. La direction proposerait une réduction de 10% sur le produit à nos retraités.

La CFDT demande d'avoir toutes les informations sur l'ensemble des contrats pour faire un comparatif avec les éléments que peuvent nous donner la direction. La communication serait prévue en juin avant l'été afin d'avoir un impact avant le lancement à la rentrée des futurs courriers d'augmentations potentielles. Sur le PSP, pas de droits d'entrée.

La mutuelle RG2M est limitée à l'âge de 70 ans, la direction doit voir pour débloquer cette limite.

La direction va nous demander de nous positionner après réception des informations sur ce plan pour les retraités. Elle précise que cela peut être un début de réponse à la problématique rencontrée.

Aidants :

Plusieurs pistes de réflexion sur cette garantie pour donner suite à nos demandes : voir slide 41.

Le service RH travaille sur plusieurs parcours afin d'être plus clair dans nos communications et d'être plus intuitif et interactif avec explication des trois congés légaux puis une partie sur l'aide des assistants sociaux. Tout cela sera actualisé après la négociation.

La CFDT est intervenue afin de rappeler effectivement le manque de visibilité et de communication sur ce sujet. Demande de plus d'humains avec une personne dédiée, ce qui pourraient être le cas avec les assistants sociaux du groupe. Il est important comme on l'a rappelé la CFDT en négociation d'avoir une vision à 360 degrés. Le besoin risque d'être croissant sur les prochaines années.

Concernant le fond social, la direction reviendra vers nous sur les modalités. L'UNSA demande une réunion du comité technique uniquement sur la partie aidants.

La direction précise que cela pourra se faire quand les travaux auront plus avancé en juin.

FO, UNSA et CGT ont demandé les comptes de résultats de cette garantie dont les réserves pourraient alimenter le fonds d'aide.

Une nouvelle réunion sera programmée en juin afin de voir la partie aidants et le reste du document notamment le bilan de gestion.

Séance du 04/06/2024

CFDT : L. FAGE, M. BOUTCHICHE
FO : A. DESTREBECQ
UNSA : A. LAMBERT
CGT : L. GOBILLOT, C. LOUIS ALEXANDRE
CGC : F. POURTOUT, A.B. LE MENTEC
DIRECTION : B. SMOLIC, D. LABAT, E. VIVIEN

Cette séance est la suite de la réunion du 30/04 laquelle a permis la production de stats demandées par les OS lors de ladite précédente réunion, sur les régimes santé des actifs et des retraités.

Indicateurs de qualité de service pour les salariés :

→ Très nette amélioration de tous les indicateurs « relation client » pour les salariés pour l'année 2023. A noter un changement d'équipe pour la gestion du régime prévoyance dans le cadre de la réorganisation DOCC en 2024.

→ Bilan sur les aides sociales : progression des demandes d'aides. La direction s'engage à faire intervenir une personne pour donner des explications sur le fonctionnement du mode d'attribution des aides et de leurs destinations (reste à charge...). Les OS évoquent un manque de lisibilité des aides octroyées par l'action sociale.

→ Présentation des détails des statistiques de consommation frais médicaux des actifs, conjoints et retraités (voir document).

→ Comparaison de l'ancienne et nouvelle structure (pléiade) d'analyse technique des consommations médicales. (voir document)

→ Présentation des produits PSP (Pack Santé Particulier) et RG2M destinés à être proposés aux anciens et futurs à l'occasion d'une campagne qui débutera en juillet. Le PSP est un produit individuel modulaire commercialisé récemment à destination d'individus de tous âges. Les cotisations sont fonction du département, de l'âge et des options, ce qui rend très difficile les comparaisons avec les régimes actuels. Les OS demandent plus d'information sur les volumes acquis et sur les projections de productions futures afin d'apprécier les possibilités de mutualisation avec les retraités. Le contrat est tarifé à l'équilibre mais fera certainement l'objet d'augmentation de cotisations. Pour cette campagne, il n'y aura pas de droits d'entrée pour le retraité qui choisirait le produit RG2M, la limite d'âge de 70 ans sera supprimée. A noter que le régime RG2M bénéficie d'une réserve équivalente à un an de cotisation. La campagne concernerait 3 500 retraités et conjoints des groupes fermés.

→ Lors de la précédente réunion, la direction a demandé l'avis des OS. Il semble qu'elle souhaite maintenant passer en force sur le choix du nouveau produit PSP. L'enjeu pour les OS est de soutenir ou pas cette campagne avec le produit PSP.

FIN DE LA REUNION